

---

# Atelier du Rouget Simon Teyssou & associés

**Commune de Assier**  
Le Bourg  
46320 Assier  
T. : +33 5 65 40 57 97

**Référence dossier : 23-117**

## Atelier du Rouget Simon Teyssou & associés

**Mandataire**  
Architecte, urbaniste, paysagiste,  
économiste de la construction,  
concertation

[courrier@atelierarchitecture.fr](mailto:courrier@atelierarchitecture.fr)  
<http://atelierarchitecture.fr>



Plan guide pour les espaces publics d'Assier

**Plan guide et fiches actions**



---

# Plan guide pour la commune d'Assier

## **Plan Guide + Fiches Actions**



# INTRODUCTION ET SOMMAIRE

Le Plan Guide d'Assier vise à renforcer l'attractivité de la commune et son rôle de pôle de services pour les communes voisines. Il vise à ce que son développement se traduise par des transformations qualitatives du cadre de vie et une valorisation de ses qualités patrimoniales et paysagères. Il s'agit aussi de transformer les espaces publics pour répondre aux enjeux contemporains liés aux mobilités et au climat. Le plan guide s'appuie sur un diagnostic établi préalablement.

Ce document comprend la présentation de la stratégie urbaine et de ses différents volets : vitalité commerciale, circulation, stationnement, qualité des espaces publics, mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, etc. La requalification des espaces publics fait l'objet d'un chapitre dédié qui introduit le dessin du plan guide. Un chapitre est consacré aux fiches actions qui constituent les premières étapes de la mise en œuvre du plan guide.

## I. Stratégie urbaine

- Améliorer les liaisons entre les différentes polarités d'Assier
- Améliorer l'image des sites à forts enjeux patrimoniaux
- Repenser l'organisation de la circulation et du stationnement
- Réhabiliter le caractère rural du foirail
- Accueillir et guider les visiteurs
- Renforcer les linéaires commerciaux

## II. Requalification des espaces publics

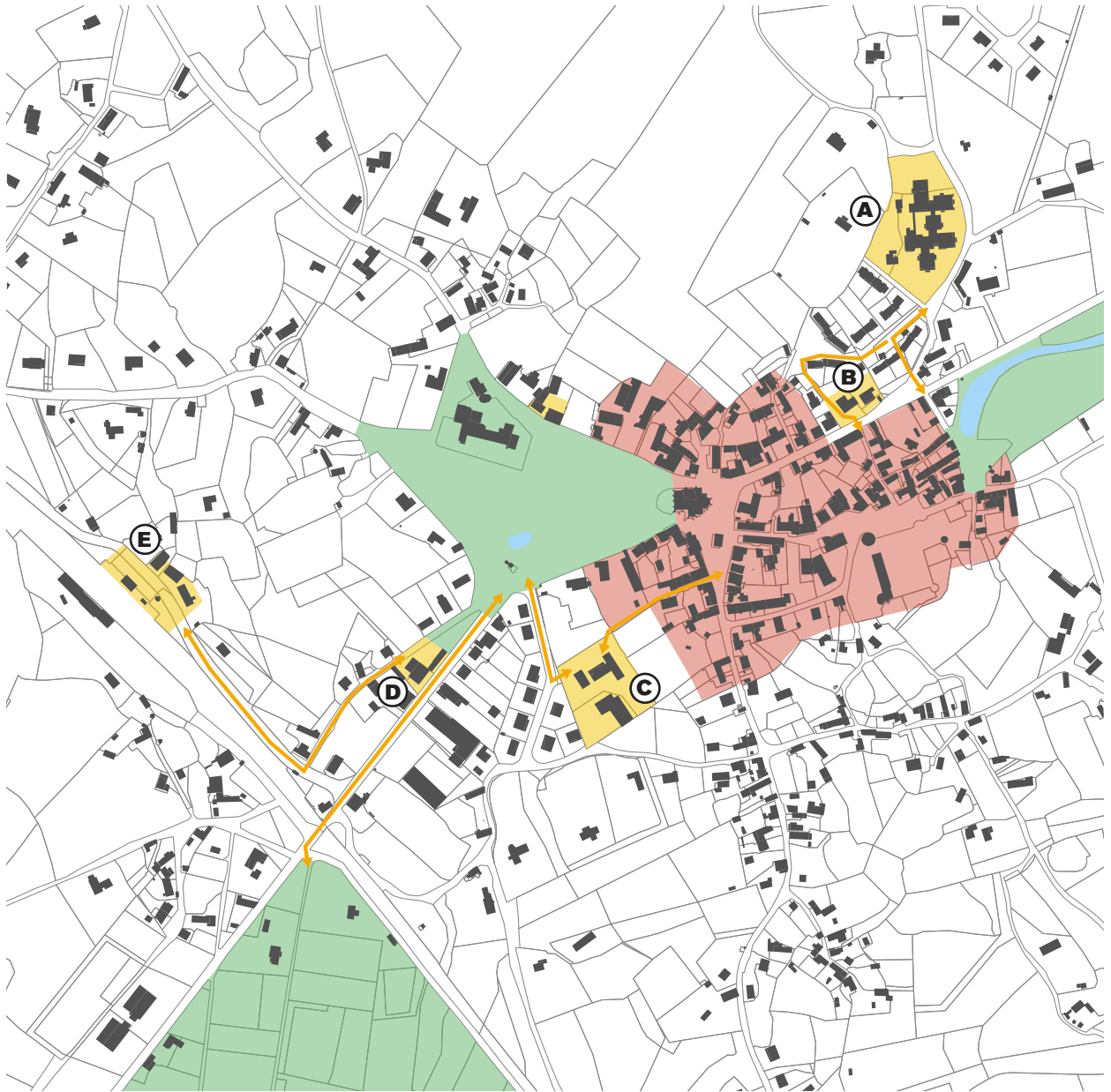
- Principaux enjeux fonctionnels
- Principaux enjeux d'image
- Principaux enjeux écologiques
- Organisation de la circulation
- Organisation du stationnement





## III. Plan guide

- Illustrer une philosophie et des enjeux
- Plan général et palette des matériaux
- Logique d'ensemble et périmètres d'action

## IV. Fiches actions

- Hiérarchisation et périmètres des premières actions
- Présentation des 5 fiches actions et chiffrages



-  Coeur de bourg historique à forte valeur patrimoniale, à valoriser
-  Polarités fonctionnelles extérieures au coeur de bourg à qualifier et relier
-  Polarités paysagères à qualifier et relier
-  Liaisons à créer ou requalifier

# I. STRATEGIE URBAINE

La stratégie urbaine qui sous-tend le plan guide d'Assier s'appuie sur les conclusions d'un diagnostic à plusieurs volets. L'analyse historique et géographique de la commune permet de mettre en perspective la situation actuelle dans une compréhension élargie des dynamiques de ses transformations. Le diagnostic permet d'identifier les différents polarités au sein d'Assier avec un coeur historique et des extensions urbaines qui remplissent différentes fonctions. Les polarités sont constituées par les commerces, les équipements, mais aussi les lieux de promenade et de loisirs. Le diagnostic a aussi fait ressortir les enjeux propres aux foirails, aux abords des bassins et au "parcellaire" qui constituent des polarités du fait de leur qualités paysagères comme de leurs usages. L'amélioration des cheminements entre les polarités permet de favoriser les déplacements actifs, d'inviter à la promenade, et de renforcer l'appropriation des espaces publics par tous et donc leur capacité à être des lieux de rencontre. La petite taille du coeur de bourg d'Assier permet aussi de mutualiser les poches de stationnement.

Le plan ci-contre distingue, en rouge, un "coeur de bourg historique" au périmètre restreint où sont concentrés les principaux monuments et places publiques. Ce secteur comprend aussi des commerces, services et équipements. Des sous-secteurs composent ce coeur de bourg historique :

- le château et ses abords avec la place du château, la mairie et la salle polyvalente
- la halle et ses abords
- les commerces de la traverse (boucherie et épicerie)

En jaune figurent les extensions urbaines qui constituent des polarités périphériques. Elles sont situées relativement proche du centre bourg historique :

- A : l'EHPAD qui est un lieu d'habitat mais aussi de travail
- B : la pharmacie et la poste qui donnent sur la traverse
- C : le pôle de service (médiathèque + école de musique + maison France Service + maison médicale)
- D : la nouvelle boulangerie et la nouvelle brasserie
- E : la gare et les commerces qui la jouxtent (restaurant et coiffeur)

Les liaisons à créer ou améliorer entre ces polarités figurent en orange et jouent un rôle stratégique pour favoriser une dynamique d'ensemble et apporter une cohérence globale à la commune.

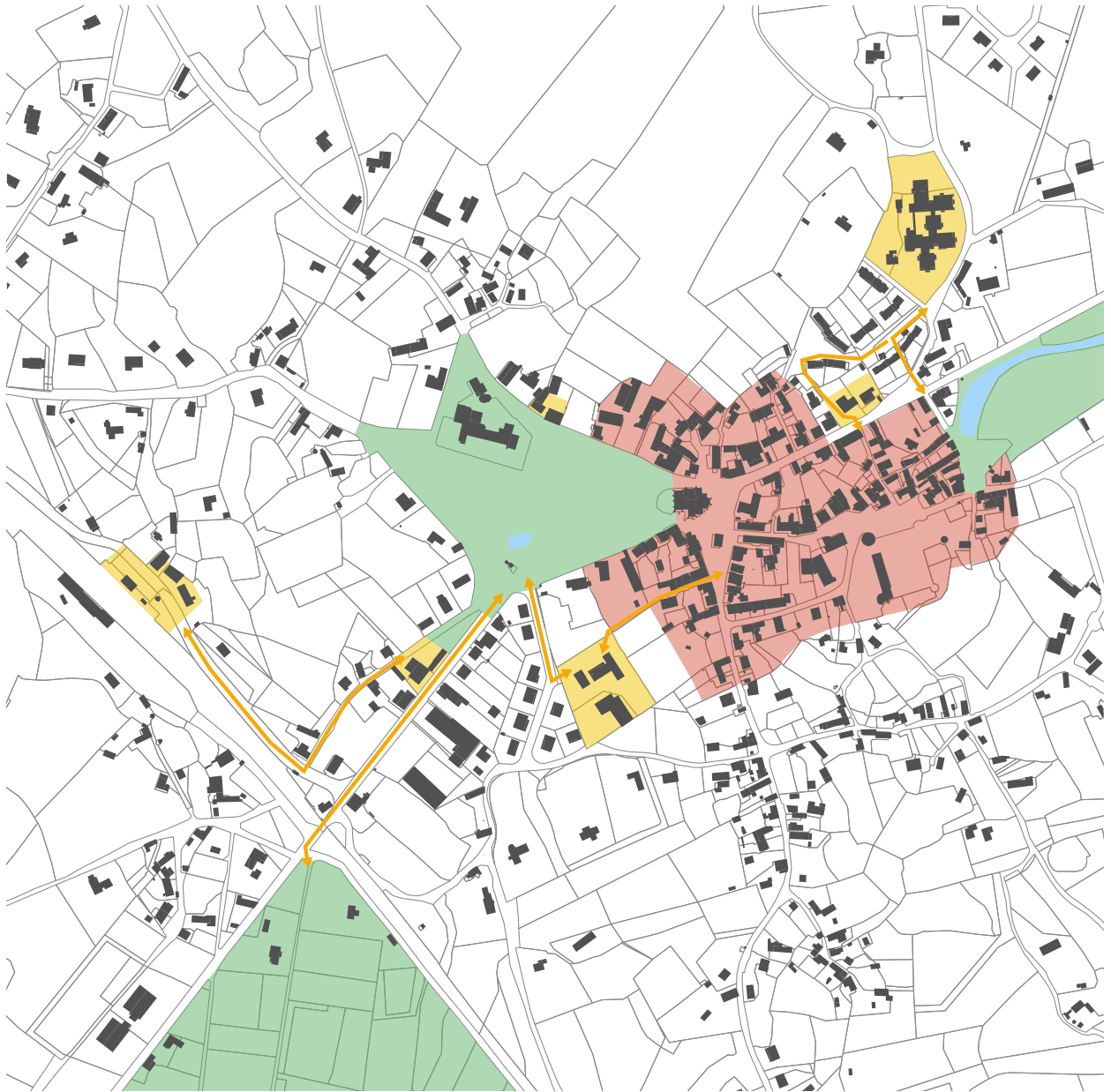
Le plan guide s'attache alors à concevoir une requalification globale et cohérente de ces espaces publics pour permettre le déploiement de deux dynamiques principales :

- Le renforcement de l'attractivité du coeur de bourg et de ses qualités patrimoniales et paysagères.
- L'amélioration de la qualité des autres polarités et de leurs liaisons avec le coeur de bourg historique et le foirail qui constitue une pièce centrale de la commune.

## **Valoriser les qualités patrimoniales et résidentielles du coeur de bourg**

La stratégie urbaine de requalification des espaces publics vise principalement à rompre avec le caractère routier et banal des aménagements actuels, tels qu'analysés dans le diagnostic. Au-delà d'une simple question esthétique, la requalification des espaces publics permet de répondre à des enjeux écologiques, climatiques, et de mobilité tout en permettant le déploiement de nouveaux usages. La stratégie urbaine propose d'amorcer une dynamique de valorisation de la commune par son coeur de bourg historique, puis de mieux y rattacher le pôle de service. La requalification du foirail est identifiée comme un enjeu majeur mais dont la mise en oeuvre pourra se faire uniquement dans un second temps, en adéquation avec un projet de modification du tracé de la départementale qui nécessite un accord politique à échelle extra communale ainsi que des études supplémentaires.

Les fiches actions précisent les étapes de mise en oeuvre de cette stratégie. Cette valorisation des qualités patrimoniales du coeur de bourg historiques permet de répondre à un certain déficit d'image actuel afin, in fine, de valoriser les locaux commerciaux comme l'habitat du coeur de bourg. Ce projet renforce la qualité de la commune pour ses habitants comme pour les visiteurs ou usagers des services qui habitent plus loin.



- Coeur de bourg historique à forte valeur patrimoniale, à valoriser
- Polarités fonctionnelles extérieures au coeur de bourg à qualifier et relier
- Pôlarités paysagères à qualifier et relier
- Liaisons à créer ou requalifier

## **Renforcer la vitalité commerciale et valoriser les équipements existants**

L'offre en services constitue une des composantes de l'attractivité d'Assier et participe de son statut de pôle qui en font un "village d'avenir". Le plan guide intègre les enjeux de valorisation des équipements existants mais aussi ceux des cheminements qui les relient au coeur de bourg. Là encore, il s'agit de traduire dans l'aménagement de l'espace public les enjeux de la transition écologique et favoriser une pratique piétonne du centre-ville. L'aménagement d'une nouvelle liaison piétonne, via une acquisition foncière, entre le pôle de services et la halle répond à cet objectif.

## **Favoriser la restructuration des linéaires commerciaux**

Le diagnostic a souligné la fragilité des linéaires commerciaux du fait de l'éclatement des commerces à l'échelle du centre bourg. Autant que possible, l'action publique pourra favoriser l'installation de commerces dans les locaux vacants à l'articulation entre le foirail et le coeur de bourg historique (ancien garage et ancienne boucherie). Cette hypothèse permet de revitaliser le foirail et d'en faire un élément de liaison entre la nouvelle polarité commerciale (boulangerie + brasserie) et le coeur de bourg historique. Cela renforce aussi le caractère central du foirail comme lieu de stationnement depuis lequel il s'agit de cheminer à pieds pour rejoindre différents commerces et services.

## **Préserver un écrin végétal à forte valeur paysagère et écologique**

La question de l'écologie est transversale à l'ensemble du plan guide. La valorisation touristique du territoire s'appuie notamment sur ses qualités paysagères et les infrastructures déjà existantes. Une partie du diagnostic est dédiée au patrimoine naturel et paysager et aux différentes stratégies pouvant être mises en oeuvre pour le valoriser. La création d'un cheminement depuis le parking visiteur situé à proximité des bassins qui rejoint le coeur de bourg en passant au niveau du lavoir permet de scénariser la découverte d'Assier. Le foirail apparaît comme une seconde pièce paysagère majeure. Elle fait l'objet d'un projet dédié qui inclut notamment des considérations relatives aux modifications du plan de circulation. Enfin, les terrains enclos de murets en pierres sèches situés au Sud-Ouest d'Assier et appelés "parcellaire de Genouillac" ont été identifiés dans le diagnostic comme un espace d'intérêt patrimonial mais surtout comme un espace de promenade et de pratiques sportives pour les habitants. Le plan guide inclut l'aménagement d'un parking à proximité et l'amélioration de la liaison entre cette polarité et le foirail (et le coeur de bourg).



## II. REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

### Principaux enjeux fonctionnels

La transformation des espaces publics vise à renforcer l'attractivité du bourg d'Assier. Le diagnostic a permis de souligner l'importance de leur requalification pour répondre à plusieurs enjeux fonctionnels :

- Amélioration de l'accessibilité, du confort et de la sécurité des espaces dédiés aux mobilités douces (notamment les trottoirs) / faire ralentir les conducteurs
- Déploiement de nouveaux cheminements doux et piétonisation des abords de l'église
- Rationalisation de l'organisation du stationnement et rééquilibrage du partage de l'espace avec les piétons (réduction de l'emprise des chaussées au strict nécessaire)
- Amélioration de la perméabilité des sols et renforcement de la présence du végétal

### Principaux enjeux d'image

L'esthétique des aménagements qui répondent à ces enjeux est une résultante. Elle traduit une nouvelle attention au vivant, un rééquilibrage du partage de l'espace entre la voiture et les piétons, et l'ambition d'une ville où il soit agréable de se promener, de s'asseoir, ou encore de circuler à vélo. Une ville plus harmonieuse, plus attractive et plus adaptée aux changements climatiques. L'esthétique des aménagements répond alors des enjeux d'image :

- Valorisation du bâti existant et mise en valeur du petit patrimoine (église, halle, château...)
- Cohérence globale des espaces publics (matérialité, nivellement, signalétique, végétation)
- Incarner le caractère piéton du centre-bourg et rompre avec l'esthétique routière actuelle due à l'omniprésence de l'enrobé

Aujourd'hui, l'omniprésence de l'enrobé ne contribue pas à la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel existant. Plus encore, ce matériau qui est celui des voiries exprime une certaine prédominance de la voiture sur les autres usages. Autrement dit, une partie d'Assier, dans sa forme actuelle, se donne à lire comme aménagée pour les conducteurs plus que pour les piétons. Les caractéristiques physiques de l'enrobé génèrent des problèmes d'îlots de chaleur et de gestion des eaux pluviales. La nouvelle palette des matériaux pour l'aménagement des espaces publics devra donc améliorer cette situation tant esthétique que technique.



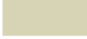



Une attention particulière est apportée à la matérialité des aménagements pour bien s'articuler avec le bâti ancien existant. Le choix des matériaux et le plan guide plus globalement ont fait l'objet de discussions avec les services du patrimoine (Architecte des Bâtiments de France). La requalification de l'image du cœur de bourg se fait en cohérence avec son histoire tout en répondant aux enjeux contemporains.

### Principaux enjeux écologiques

La transformation des espaces publics consiste alors, en grande partie, à réduire les surfaces en enrobé pour améliorer la perméabilité des sols, réduire la portion d'espace alloué à la voiture au strict nécessaire, et ainsi libérer de la place pour des cheminements piétons confortables, des plantations, ou encore d'autres usages. L'amélioration de la perméabilité des sols (capacités à absorber l'eau) passe par la création de surfaces en pleine terre mais aussi par des solutions intermédiaires telles que des pavés enherbés qui permettent de stationner sur un revêtement qui ne soit pas totalement minéral. Les plantations contribuent également à la biodiversité en ville. Ces enjeux sont aujourd'hui primordiaux pour tous les territoires et seront de plus en plus prégnants (sécheresse, canicule, fortes précipitations...).





-  Pierre ou béton désactivé (matériaux minéral "noble")
-  Enrobé
-  Stabilisé (cheminements doux / abords de l'église / foirail)
-  Revêtement perméable (pavés enherbés ou dalle béton alvéolaire)
-  Surfaces enherbées
-  Arbre existant / projet

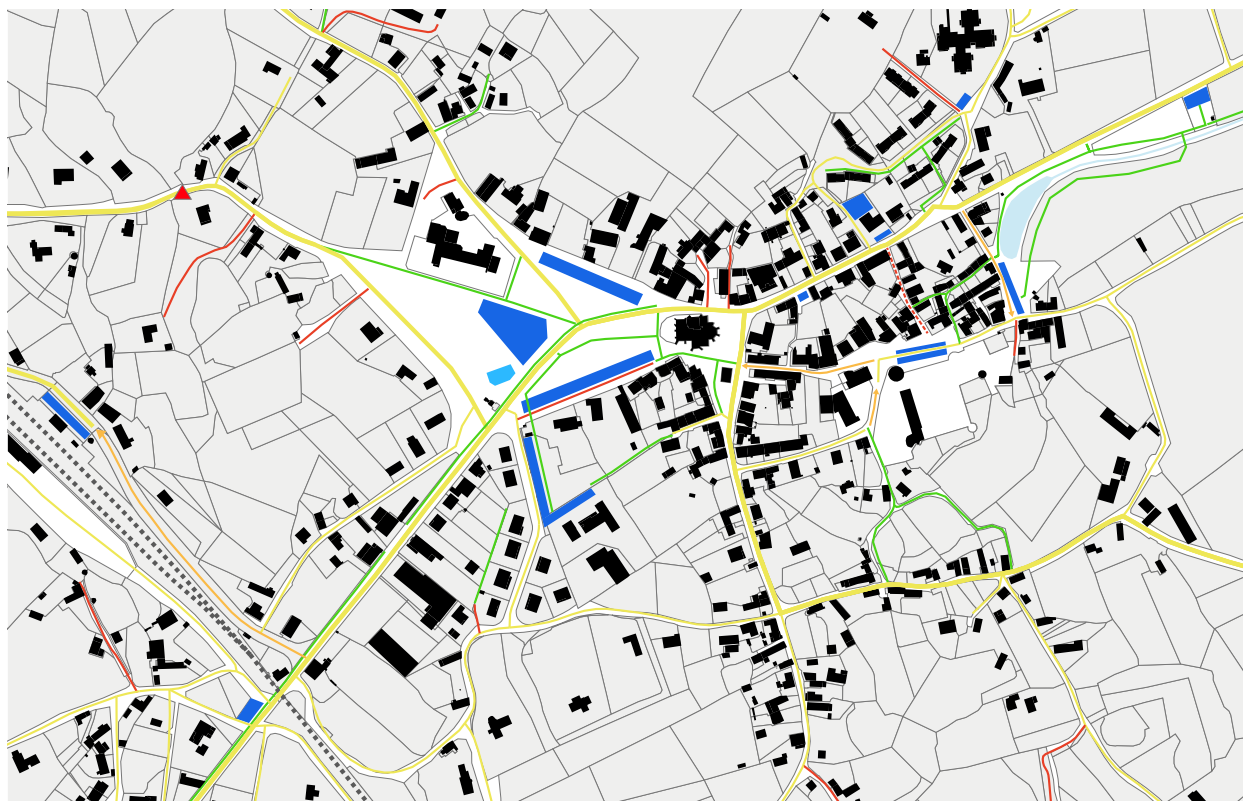







Schéma d'organisation des stationnement, de la circulation et du maillage piéton dans le centre bourg d'Assier. Source : ADR.

-  Principales poches de stationnement
-  Rue à double sens
-  Rue à sens unique
-  Impasse
-  Liaison piétonne

## Organisation de la circulation

Le plan guide préconise plusieurs modifications du plan de circulation d'Assier. Il s'adosse néanmoins à l'hypothèse d'une modification du tracé de la D92 qui permettrait de pacifier une partie du foirail (voir partie du diagnostic dédiée à ce sujet). Cela permet de réduire la largeur et même de déplacer le tracé de la rue qui longe aujourd'hui l'école.

Le plan de circulation proposé, ci-contre, donne à lire la réorganisation de la circulation au sein du cœur de bourg :

- La rue du Ruisseau est passée à sens unique descendant (depuis la traverse vers le lavoir). Il est préconisé d'indiquer le sens interdit uniquement mais pas le sens unique, en précisant que des véhicules agricoles peuvent exceptionnellement prendre le contresens.

- Le plan donne aussi à lire le maillage des liaisons piétonnes (en vert) et les principales poches de stationnement (bleu foncé) dont l'articulation permet de stationner à proximité directe du cœur de bourg historique en bénéficiant d'itinéraires pacifiés.

## Organisation du stationnement





La question du stationnement est ambivalente et nécessite une approche fine et différenciée. Assier est bien identifié comme un pôle de services pour un bassin de vie plus large au sein de l'armature territoriale. La vitalité de ses commerces est pour partie liée au flux routier des départementales, qu'il s'agit de capter en offrant des possibilités de stationnement à proximité. Les usagers des services de santé, des commerces et des différents équipements publics sont aussi susceptibles de venir de plus loin en voiture. Une nouvelle poche de stationnement, par exemple, est proposée à proximité directe des commerces de la traverse.

Le plan guide modifie peu la quantité de places de stationnement disponibles. Par contre, l'amélioration des liaisons piétonnes dans le centre-ville rend plus aisé, et acceptable, de se garer en un point pour en rejoindre d'autres à pied ensuite. La matérialité de quelques stationnements et leur organisation sont modifiées afin de « ranger » les voitures tout en améliorant la qualité paysagère des espaces publics. Cela est notamment le cas pour le parking du foirail mais aussi pour le secteur de la halle. Le plan guide n'étant pas figé, il s'agit de donner des grandes orientations qui permettent ensuite d'adapter l'espace public aux nouveaux besoins et d'en améliorer la qualité. Ces orientations ont fait l'objet de discussions avec les services du patrimoine.

Le plan guide renforce le rôle du parking visiteur, à l'Est du cœur de bourg, pour inviter ces derniers à se stationner à distance puis rejoindre le cœur de bourg à pieds via un cheminement dédié. Un nouveau parking est aménagé à proximité du pôle de services, avec un nouveau cheminement qui le relie au secteur de la halle. Cela permet au parking de servir aussi aux habitations à proximité de la halle dans une logique de mutualisation.



Schéma d'hypothèse de modification du tracé de la D92. Source : ADR.

-  Tracé actuel
-  Nouvelle voie de desserte de la zone d'activité déjà à l'étude
-  Segment additionnel pour faire de la nouvelle voie de desserte le nouveau tracé de la D 92
-  Potentielle modification de tracé de la voirie au niveau du foirail (à distance de l'école)

## **Hypothèse de modification du tracé de la D92**

Le diagnostic a identifié plusieurs secteurs à enjeux du point de vue de la circulation routière. Afin de sécuriser les mobilités actives sur ce qui correspond au tracé de l'actuelle D92 entre le passage à niveau et l'école, il est souhaitable de reporter le flux des camions qui l'empruntent.

Une solution a minima consiste à aménager une voie de desserte pour la zone d'activité qui permette de reporter une partie de la circulation des gros gabarits qui nuit aussi aux abords de la gare.

L'hypothèse avancée dans le plan guide, représentée sur le schéma ci-contre, consiste à faire de la nouvelle voie de desserte de la zone d'activité le nouveau tracé de la D92. Pour cela, il faut compléter le tracé envisagé initialement par un segment situé au niveau de l'ancien marché couvert, propriété communale. Une antenne relais est située à proximité.

Le tracé gagne à être affiné et étudié plus en détail techniquement, mais cette hypothèse permet surtout de pacifier fortement des voies qui ont un rôle de desserte interne à la commune. Surtout, cela permet de libérer le foirail d'une partie du flux des véhicules de gros gabarit et de pacifier les abords de l'école.



### III. PLAN GUIDE







#### Un plan qui illustre une philosophie et des enjeux

Le plan guide donne à lire les principales orientations d'aménagement des espaces publics. Il ne constitue par un projet de maîtrise d'œuvre mais traduit par le projet les enjeux de la stratégie urbaine. Le dessin des espaces publics comprend des préconisations relatives au dimensionnement des chaussées et des trottoirs, à l'organisation des cheminements, à la composition géométrique de certains aménagements, à la place donnée au végétal, et autres.

Le plan guide propose une approche différenciée selon les rues et le trafic routier dont elles sont le support. Les axes les plus circulés (dont la traverse) sont aménagés avec des trottoirs quand les ruelles secondaires constituent des espaces partagés où les piétons marchent directement sur la chaussée. Les pieds de façades n'y sont pas occupés par des trottoirs mais par une succession de surfaces plantées et de seuils qui donnent accès aux entrées et garages des habitations. Les surfaces devant les commerces constituent des petites terrasses qui leur permettent de s'étendre sur l'espace public. Ces espaces publics entre le bâti privé et la chaussée sont nommés « frontages » et permettent de développer différents usages. Ils peuvent notamment faire l'objet de plantation par les riverains.

#### Palette des matériaux

Le plan guide vise à renforcer la cohérence de l'action publique au sein d'une stratégie globale. Cela conduit naturellement à proposer une palette de matériaux réduite qui puisse être déployée à l'échelle de la commune. Le plan ci-contre donne à lire les catégories d'espaces qui correspondent à ces matériaux :

-  Pierre ou béton désactivé (matériaux minéral "noble")
-  Enrobé
-  Stabilisé ou concassé
-  Revêtement perméable (type dalle béton alvéolaire)
-  Surfaces enherbées
-  Arbre existant / projet

#### Logique d'ensemble et périmètres

Les premières actions (fiches 1,2 et 3) concernent la requalification des espaces publics du cœur de bourg historique et se font dans une logique de transformation progressive de l'offre en stationnement. En effet, la requalification des abords de la halle conduit à réduire le stationnement actuellement toléré dans ce secteur et nécessite donc d'offrir une solution alternative auparavant.

La transformation des abords du pôle de service (fiche action 4) pourrait se faire en même temps que la nouvelle liaison avec le secteur de la halle. Aussi, cet aménagement gagnerait à être conçu en même temps que le futur équipement public qui prendrait place à proximité pour une meilleure cohérence d'ensemble.

L'aménagement du parking sur la traverse (fiche action 5) est une action relativement indépendante des autres et gagne à se faire en lien avec le projet de restructuration de la maison Martigoutte, le cas échéant.

Les périmètres sont précisés dans le chapitre dédié à la présentation des fiches actions.



## **Aménagement du foirail**

Le dessin qui illustre les principes d'aménagement du foirail est conditionné par l'hypothèse de modification du tracé de la D92 telle que présentée en page 16.

La principale modification tient au déplacement de la voirie qui longe l'école sur son côté Sud. Elle est renvoyée le long du cimetière de manière à pacifier le cœur du foirail. Cette voirie est mutualisée avec celle qui existe déjà pour desservir le cimetière. Son tracé et son nivellement sont cependant revus. Des stationnements sont possibles le long de cette nouvelle voirie. En lieu et place du segment de voirie déplacé, un cheminement pour les piétons est aménagé. Les cyclistes y sont tolérés (largeur 2m). Un alignement d'arbres vient qualifier ce cheminement et lui apporter de l'ombre.

Le cheminement permet de redessiner la rive nord de l'espace central du foirail : une vaste surface polyvalente en concassé qui accueille des événements, un chapiteau, les gros véhicules qui stationnent pour se rendre au restaurant voisin (Brin d'Assier), le bus qui vient y faire demi-tour... Le plan guide conserve l'ensemble de ces usages mais propose de délimiter clairement cette surface afin d'y permettre une meilleure organisation du stationnement, et surtout de le contenir. Pour cela, des buttes roues sont préconisées sur le pourtour de cet espace. Ils bloquent l'accès aux espaces enherbés et permettent d'identifier les places pour guider les conducteurs dans leur stationnement.

Une placette est aménagée au niveau du monument aux morts, qui doit cependant être pivoté. Cette placette est mise en défend de la circulation par des potelets en bois. L'arrêt de bus gagnera à être déplacé pour une meilleure intégration avec ce nouvel aménagement.

Un parvis est aménagé au droit du Brin d'Assier pour inciter les véhicules à ralentir à proximité de la terrasse du restaurant mais surtout de l'entrée de l'école. Ce parvis comprend un espace de stationnement dédié pour la desserte de l'école (minibus, accès PMR...).

L'ensemble du "cœur vert" du foirail est arboré : de nouvelles plantations viennent compléter la présence de nombreux sujets existants. Ce plan de plantation devra composer avec les conclusions d'un diagnostic phytosanitaires de ces arbres existants.

Le stationnement présent sur la rive Nord du foirail est réorganisé avec l'aménagement de stationnements en terre-pierre ponctués par la plantation d'arbres. Un cheminement piéton vient relier le restaurant, les stationnements et le cœur de bourg. Les accès aux bâtiments agricoles sont maintenus et l'aménagement des surfaces enherbées entre le cheminement et les parcelles privées devra composer avec les girations de véhicules de gros gabarits. Le barreau qui reliait directement le stationnement au carrefour central du foirail est supprimé.

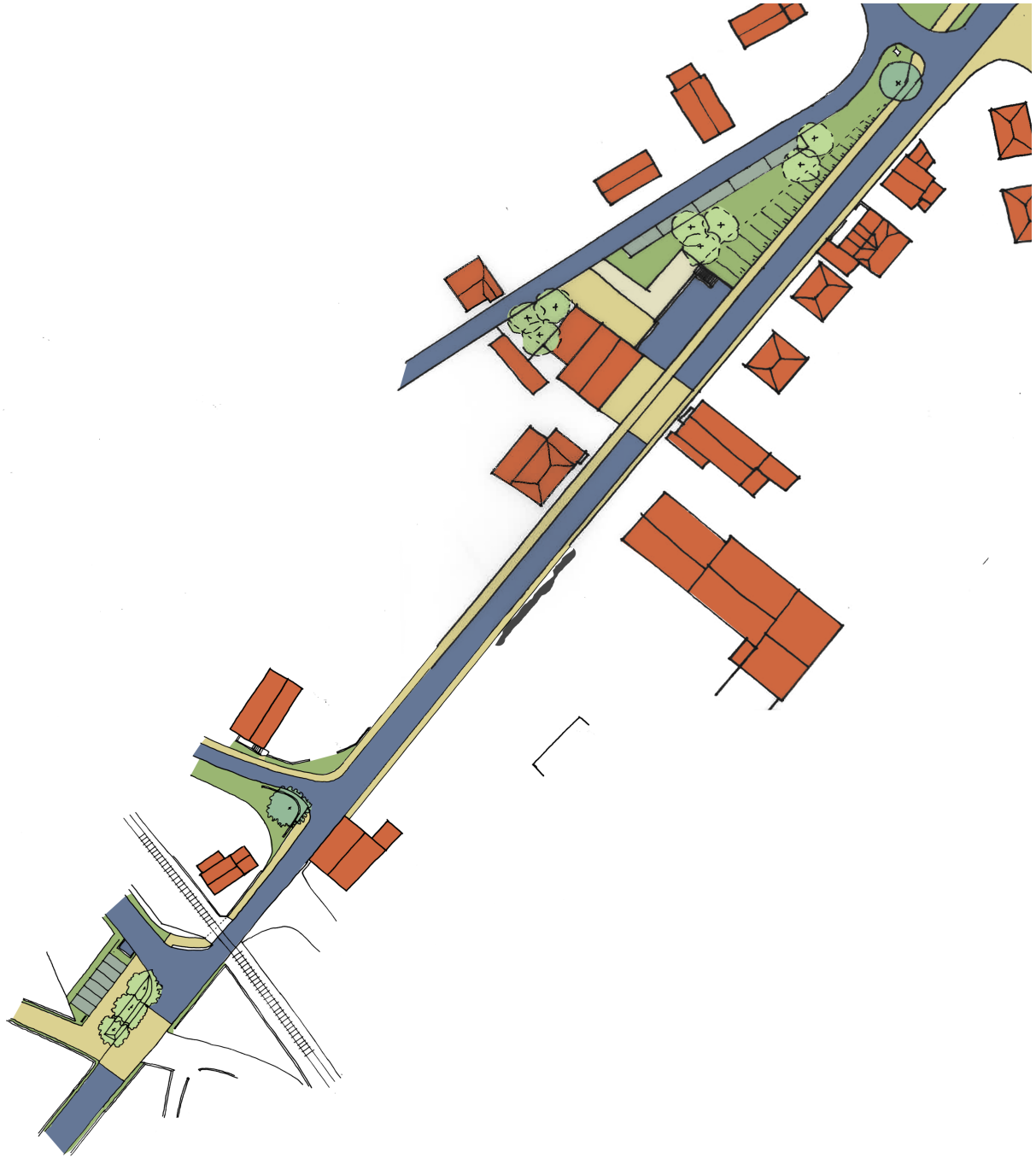
La rive Sud du foirail voit aussi le stationnement augmenté. Un barreau est aussi supprimé mais transformé en une impasse qui fait office de surface capable pour accueillir le marché et autres. La voirie comme les stationnements pourront être désimperméabilisés à termes, plutôt que de rénover les enrobés. La voirie de desserte des stationnements devient une impasse du fait de la piétonisation de la Place de la halle.

## **Aménagement des abords des nouveaux commerces (boulangerie et brasserie)**

Un stationnement en long est aménagé à proximité des nouveaux commerces. La largeur de voirie est réduite au strict nécessaire pour aménager des frontages le long des habitations. Un escalier est aménagé pour relier les espaces extérieurs au niveau de la brasserie à ceux au niveau de la boulangerie (dont son parking). Des arbres viennent renforcer la qualité paysagère de cet espace public qui se donne à lire comme une extension du foirail, pour mieux relier cette nouvelle polarité.

### **Aménagement d'un trottoir le long de la partie Sud-Ouest de la traverse**

Un nouveau trottoir est aménagé le long de la traverse, sur sa rive Nord, pour améliorer la liaison entre le foirail et le parcellaire, et de manière à desservir le monument aux morts, les nouveaux commerces, et l'entrée du parcellaire avec son nouveau parking. Cet aménagement devra être étudié plus précisément avec la SNCF pour ce qui est de la traversée des voies ferrées.



### Aménagement d'un parking au niveau de l'entrée du parcellaire

L'aménagement d'un nouveau trottoir le long de la traverse, sur sa partie Sud se conclut par l'aménagement du délaissé à proximité des voies ferrées. Quelques places de stationnement sont aménagées. Des arbres sont plantés. Un petit espace est aménagé pour organiser le stockage des ordures. La traversée entre l'espace de stationnement et l'entrée du parcellaire est matérialisée pour inciter les véhicules à ralentir. L'aménagement inclut un panneau d'information pour accueillir les visiteurs et fournir des informations relatives au parcellaire (R.I.S.).



### **Aménagement d'un cheminement piéton entre la traverse et l'EHPAD**

La liaison existante entre la traverse et l'EHPAD est identifiée comme dangereuse pour les véhicules mais surtout pour les piétons du fait de la faible visibilité de cette voie à double-sens. La présence du camping à proximité de l'EHPAD et le fait qu'il fasse l'objet d'un projet qui doit conduire à augmenter sa fréquentation renforcent cette problématique de sécurité (nombre de piétons + passage de camping-cars). Le plan guide préconise la requalification d'un cheminement existant qui permet aux piétons d'éviter ce segment de voirie. Cette esquisse nécessite d'être affinée sur la base d'un relevé topographique. Il s'agit principalement de rendre plus lisible cet espace public en modifiant ses abords : matérialisation d'un passage piéton et d'un escalier, signalétique, gestion des plantations...

Pour renforcer la bonne orientation des piétons, et notamment de potentiels usagers du camping non-informés de la dangerosité de la rue, l'aménagement pourrait aller jusqu'à interdire aux piétons ce segment.



## IV. FICHES ACTIONS

Les fiches actions présentent plus précisément les aménagements des différents secteurs dont les périmètres sont présentés sur le plan ci-contre (et numérotés). Le plan fait aussi des périmètres supplémentaires (identifiés par des lettres) qui ont été chiffrés indépendamment afin de pouvoir être associés, au choix, à d'autres opérations de MOE et de travaux.

### **Fiche action 1 // Aménagement de la rue du Ruisseau et des abords du lavoir**

Cette rue constitue la "façade Est" du bourg et sa porte d'entrée depuis le parking visiteur via le cheminement préconisé dans le plan guide. La requalification de cette "porte d'entrée du coeur de bourg" permet de valoriser ses qualités patrimoniales tout en améliorant l'offre en stationnement en l'organisant. La mise en défend des abords du lavoir permet de valoriser la qualité paysagère du site comme son patrimoine.

### **Fiche action 2 // Aménagement de la Place du Château**

Cet espace public majeur a été identifié comme prioritaire dans le diagnostic. Il concentre de nombreuses attentes pour valoriser le château mais aussi renforcer la qualité des habitations riveraines. Il s'agit de mettre en oeuvre un aménagement qualitatif qui laisse une place importante au végétal.

### **Fiche action 3 // Aménagement de la Place de la Halle**

La halle constitue un élément de patrimoine central dont la qualité est peu lisible dans sa configuration actuelle. Le diagnostic a souligné le potentiel de ses abords comme espace public central, polyvalent, et stratégiquement situé à l'articulation entre le foirail et le reste du coeur de bourg. L'aménagement de la "Place de la Halle" consiste à pacifier cet espace en y interdisant la circulation comme le stationnement. Un accès ponctuel pour des livraisons, des commerces ambulants ou lors du marché reste possible.

### **Fiche action 4 // Aménagement des abords du pôle services**

Le diagnostic a souligné la problématique du stationnement aux abords du pôle service. Le plan guide préconise l'aménagement de stationnements supplémentaires mais surtout d'améliorer les liaisons de secteur avec le foirail (qui comprend lui-même beaucoup de stationnement) et avec le secteur de la halle (qui manque de stationnement).

### **Fiche action 5 // Aménagement d'un petit parking sur la traverse**

Afin d'offrir des stationnements de courtes durées à proximité directe des commerces pour les usagers les moins mobiles, un petit poche de stationnement est proposée. Sa création nécessite une acquisition foncière.

### **Travaux supplémentaires // Requalifications de voiries et de cheminements piétons**

A : Requalification de la rue du château / 28 000 HT

B : Requalification de la rue et de la venelle adjacente / 60 000 HT

C : Aménagement d'un nouveau cheminement piéton / 80 000 HT

D : Requalification d'un segment de la rue des Ecuries de Galiot / 35 000 HT



# 1. Aménager la rue du Ruisseau et les abords du lavoir

La rue du Ruisseau est passée à sens unique descendant, c'est à dire depuis la traverse, au Nord, vers le lavoir, au Sud. Cela permet de réduire la largeur de chaussée à ce qui est nécessaire pour permettre néanmoins le passage exceptionnel de véhicules agricoles de gros gabarit. La nouvelle largeur de chaussée est délimitée par des bordures et un demi caniveau en pierre. Les surlargeurs sont majoritairement désimperméabilisées pour permettre enherbement et plantations, mais aussi l'infiltration de l'eau. Des seuils en pavés sont aménagés au droit des entrées (portes, garages...) des bâtiments.

Des stationnements en épis sont aménagés en pavés enherbés, le long de la chaussée. Cette nouvelle organisation du stationnement libère une partie des abords du lavoir qui est alors mise en défend par des potelets en bois. Le plan guide ne précise pas les nouveaux usages potentiels de cet espace mais ils pourraient inclure des jeux pour enfants qui sont jugés "trop éloignés" pour ceux situés au niveau du parking visiteur. Le cheminement piéton aménagé depuis le parking visiteur débouche sur ce secteur qui constitue alors une des façades du coeur de bourg historique.

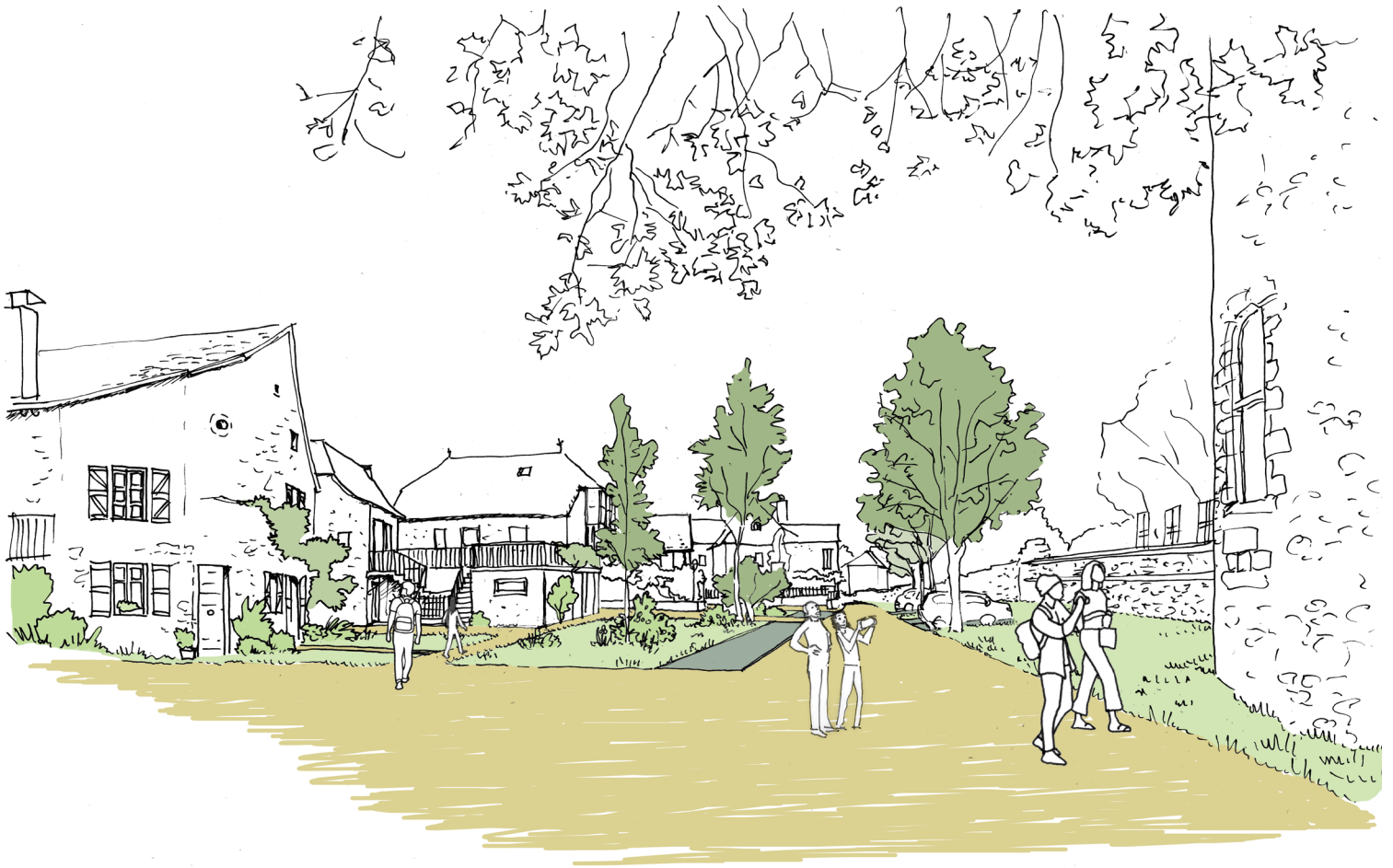
Un point de vigilance technique est à signaler pour l'aménagement de ce secteur : la présence d'une dalle au-dessus de la voûte qui couvre le ruisseau. Les plantations mais aussi la structure des sols devront composer avec la présence de cet élément.

Surface désimperméabilisée : 300 m<sup>2</sup> environ

**Coût total des travaux 155 000 HT.**



Vue perspective illustrant le principe d'aménagement de la rue du Ruisseau.



Vue perspective illustrant le principe d'aménagement de la Place du Château.

## 2. Aménager la Place du Château

Les abords du château sont aujourd'hui très contrastés entre un parvis entièrement enherbé et propriété des monuments historiques, côté Est, et une place où l'enrobé prédomine, côté Nord. L'aménagement ce qui ambitionne de redevenir la "Place du Château" (bien que son entrée ne donne pas dessus) vise à renforcer la qualité patrimoniale et paysagère de cet espace tout en répondant à plusieurs fonctions :

- permettre un stationnement aux riverains et usagers de la mairie et de la salle polyvalente
- permettre une polyvalence de la place (divers usages) en retirant les voitures lors de brocantes ou autre
- permettre une appropriation de l'espace public devant les maisons par leurs habitants

L'aménagement proposé met en oeuvre un pavage en pierre pour souligner le caractère majeur de cette place. L'ensemble des surfaces qui doivent être circulées par des voitures ou des PMR sont pavées. Cette "plaque" qui comprend la voirie et les cheminements devant les maisons est ensuite "percée" de vastes surfaces enherbées et arborées. Au sein des espaces plantés, des bandes sont aménagées en pavés enherbés pour permettre le stationnement. Elles constituent une transition entre pavage et espaces enherbés.

Les arbres plantés au plus proche du château constituent un alignement qui dialogue avec la rectitude du monument. Au cœur de la place, les arbres sont plantés de manière irrégulière et lui confèrent un caractère à la fois plus domestique et "naturel". La désimperméabilisation, le choix d'une pierre claire, la présence de plantes et surtout d'arbres concourent à améliorer le confort thermique de cet espace l'été.

Des espaces plantés sont aménagés au-devant d'une partie des habitations et sur le pourtour de la mairie.

Surface désimperméabilisée : 900 m<sup>2</sup> environ

**Coût total des travaux 555 000 HT.**



### 3. Aménager la Place de la Halle

Le nouveau plan de circulation supprime le barreau qui passait entre l'église et la halle mais aussi celui qui longeait les commerces à l'Ouest de la halle. L'ensemble de cette surface est restituée à ce qui constitue alors la nouvelle "Place de la Halle". Cette piétonisation est étendue au parvis de l'église. Un revêtement unitaire vient qualifier cet ensemble qui prend la forme d'une "manivelle" qui articule, à plus large échelle, le foirail et le cœur de bourg historique. Cela invite à ce que l'aménagement de cet ensemble incarne le lien entre un espace plus rural et le caractère plus urbain du centre ancien.

Le nivellement de la Place de la halle est revu afin d'améliorer sa planéité et permettre la mise en oeuvre d'un sol en stabilisé. Ce dernier est mis en défend par des potelets en métal, dont certains sont amovibles. Un revêtement en pierre vient border cette surface en stabilisé. Cet effet de liseré est augmenté à l'ensemble de la rue qui longe l'église et la halle, côté Est (D11).

La reprise du nivellement de la place conduit à aménager un escalier dans sa partie sud ainsi que des murets qui ceinturent la fontaine et l'arbre existant. Ces murets sont prolongés de manière à délimiter un espace pouvant servir à dissimuler des poubelles / un point d'apport volontaire.

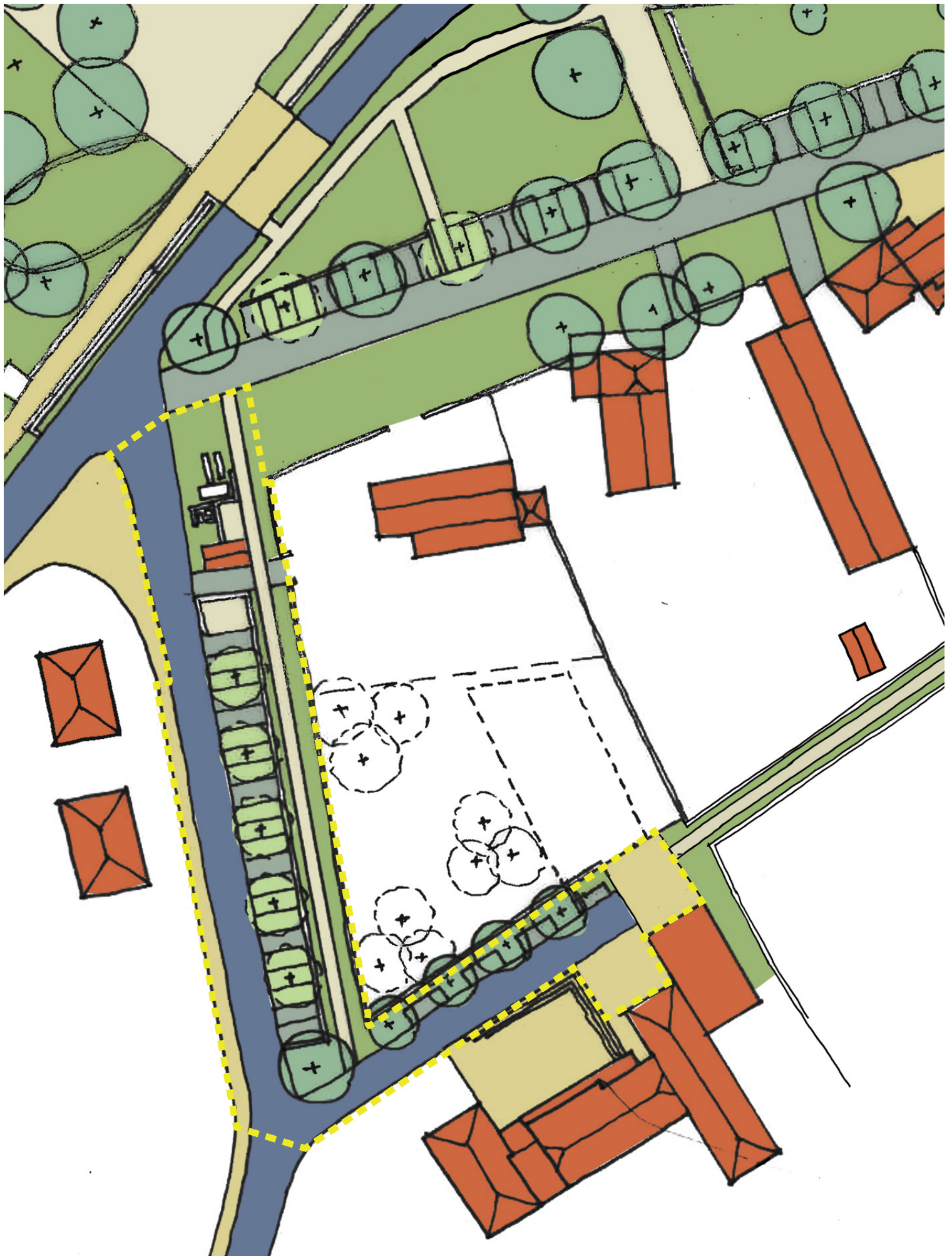
Quelques stationnements sont maintenus en long de la rue, notamment à proximité directe du coiffeur.

Surface désimperméabilisée : 700 m<sup>2</sup> environ

**Coût total des travaux 410 000 HT.**



Vue perspective illustrant le principe d'aménagement de la place de la halle.



## 4. Aménager les abords du pôle services

Une acquisition foncière est prévue pour construire un équipement public sur le terrain en face (au nord) de ceux déjà existants (école de musique, médiathèque, maison médicale, maison France Service...). Le plan guide propose de tirer parti de cette acquisition foncière pour remodeler la rue adjacente et aménager à la fois des places de stationnement mais aussi un cheminement qualitatif et sécurisé pour les piétons.

Le muret en pierre de la parcelle est reconstruit sur la nouvelle limite parcellaire. Le chiffrage inclut un second mur entre les stationnements et le chemin. Il peut néanmoins être remplacé par des plantations (pour une économie d'environ 35 000 HT).

Les stationnements sont prévus en mélange terre pierre. Des arbres sont plantés entre les places pour leur apporter de l'ombre et participer à la qualité paysagère de l'ensemble. Le cheminement piéton est prévu en stabilisé. Il s'agit d'étendre jusqu'aux équipements le caractère rural du foirail (sa matérialité et son caractère arboré notamment).

Une placette en pierre est aménagée au droit de l'école de musique et marque le seuil du futur équipement. Elle vient aussi s'articuler au nouveau cheminement préconisé dans le plan guide pour relier directement ce secteur à celui de la halle.

Cette liaison permet de mutualiser les stationnements entre les équipements, les habitations et les commerces.

**Coûts total des travaux 225 000 HT.**



Vue perspective illustrant le principe d'aménagement des abords du pôle services.



## 5. Aménager un petit parking sur la traverse

La question du stationnement est toujours un sujet de préoccupation dans les centre-bourgs historiques où la voiture encombre l'espace public tout en restant au centre des pratiques du quotidien. Dans une optique de revitalisation, le développement de l'habitat, des commerces, ou encore du tourisme, ne peut qu'aggraver ce constat. Il est donc primordial de déployer une offre de stationnement qui accompagne la valorisation d'Assier et qui puisse aussi bénéficier aux habitants, au quotidien.

L'aménagement d'un nouveau parking, au niveau de la traverse et à proximité directe des commerces permet de répondre à cet enjeu. Il s'agit d'aménager une placette en remblayant l'extrémité Nord du jardin de la maison Martigouette afin d'y permettre le stationnement de trois véhicules. Un ouvrage de soutènement est nécessaire à cet aménagement. Le muret en pierre existant est remonté pour qualifier la nouvelle limite entre le jardin et l'espace public.

L'aménagement comprend des surfaces enherbées et plantées pour rompre avec le caractère minéral de la traverse. La hauteur du nouveau muret laisse passer la vue pour profiter de la qualité paysagère actuelle mais aussi futur du jardin de la maison Martigoutte, appelée à être réhabilitée (programme en cours de définition). L'aménagement pourra alors inclure un escalier pour avoir un accès direct à cet équipement, si cela est pertinent par rapport au programme choisi.

**Coût total des travaux 45 000 HT.**



Vue perspective illustrant le principe d'aménagement des abords du petit parking de la traverse.

## V. ANNEXES

			Secteur Halle opt+		Secteur lavoir		Place du Château	
			Périmètre de 2 100m <sup>2</sup>		1250m <sup>2</sup> (aménagés)		2550m <sup>2</sup>	
		Prix unitaire	Quantité	Prix	Quantité	Prix	Quantité	Prix
<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>				20500		13500		25500
Décroustage et démolition de bordures	m <sup>2</sup>	10	1500	15000	800	8000	1900	19000
Dégagement des emprises	F	2000	1	2000	1	2000	1	2000
Constat d'huissier	F	1500	1	1500	1	1500	1	1500
Installation de chantier	F	2000	1	2000	1	2000	1	2000
Dépose de mobilier	unité	500	0	0	0	0	2	1000
Terrassement et remblais	m3	100	5	500	0	0	0	0
<b>SOLS</b>				546500		120500		474500
Sol minéral qualitatif (option béton)	m <sup>2</sup>	155	0	0	0	0	0	0
Sol minéral qualitatif (option grès)	m <sup>2</sup>	290	1650	478500	60	17400	1200	348000
Enrobé	m <sup>2</sup>	90	0	0	250	22500	0	0
Sablé stabilisé (sur 20cm)	m <sup>2</sup>	25	0	0	0	0	0	0
Terre-pierre (sur 20cm)	m <sup>2</sup>	65	0	0	0	0	0	0
Dallage béton alvéolaire	m <sup>2</sup>	80	0	0	0	0	0	0
Pavage enherbé	m <sup>2</sup>	290	0	0	240	69600	350	101500
Bordures (option grès)	m lin	110	200	22000	0	0	0	0
Bordure béton CR1	m lin	20	0	0	200	4000	0	0
Bordure béton T3	m lin	50	0	0	0	0	0	0
Caniveau CC1 (option grès)	m lin	200	230	46000	0	0	125	25000
Caniveau béton CC1	m lin	70	0	0	100	7000	0	0
<b>PAYSAGE</b>				3800		8200		22400
Apport de terre 20cm et engazonnement	m <sup>2</sup>	20	90	1800	130	2600	300	6000
Plantations (arbustes) dont terre 35cm	m <sup>2</sup>	80	25	2000	70	5600	100	8000
Plantations (arbres) dont fosse	u	700	0	0	0	0	12	8400
<b>MOBILIER</b>				6700		4290		3500
Bancs	u	850	1	850	2	1700	2	1700
Corbeilles	u	750	1	750	1	750	2	1500
Arceaux vélos	u	500	6	3000	0	0	0	0
Potelets bois fixes	u	100	0	0	17	1700	0	0
Potelet métal fixe	u	250	6	1500	0	0	0	0
Potelets métal amovibles	u	300	2	600	0	0	1	300
Potelets bois amovibles	u	140	0	0	1	140	0	0
<b>MACONNERIE</b>				10830		0		0
Escalier (marches)	m lin	180	18,5	3330	0	0	0	0
Murets (50x50cm)	m lin	300	25	7500	0	0	0	0
Mur pierre H=100, L=50	m lin	500	0	0	0	0	0	0
Mur soutènement pierre H=200, L=50	m lin	900	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL HT</b>				<b>588 330,00 €</b>		<b>146 490,00 €</b>		<b>525 900,00 €</b>
<b>TOTAL + 5%</b>				<b>617 746,50 €</b>		<b>153 814,50 €</b>		<b>552 195,00 €</b>

Ratio au m<sup>2</sup>

280,16 €

117,19 €

206,24 €



